

Les mesures non structurelles

Sécuriser et réduire les vulnérabilités

Mieux assurer l'intégrité des personnes et des biens

- Faciliter l'évacuation des personnes,
- Bien choisir les techniques de construction,
- Limiter la pénétration de l'eau.

Prévoir l'inondabilité des serres et des vérandas ; attention au risque de casse

Ne posséder une embarcation que si l'on est véritablement capable de la manœuvrer et ne pas le faire s'il y a du courant

Il faut rechercher à limiter la pénétration d'eau polluée dans le bâtiment pour éviter l'imprégnation des maçonneries

Créer un ouvrant de toiture ou un balcon au dessus des niveaux de crues

Installer des menuiseries en PVC ou en aluminium

Empêcher la flottaison d'objets qui peuvent percuter des personnes (bûches, bouteilles de gaz, outils, cabanes de jardin...)

Installer des anneaux d'amarrage pour faciliter l'évacuation par bateau

Traiter les fissures pénétrantes

Déplacer les conduites d'aération

Concevoir des ouvertures capables d'être fermées par des batardeaux ; éviter l'entrée des boues

Matérialiser les emprises des piscines et bassins enterrés

Aménager les abords immédiats de l'habitation ; installer un drain périphérique

Occulter par des dispositifs temporaires les bouches d'aération et de ventilation, les trappes d'accès au vide sanitaire.

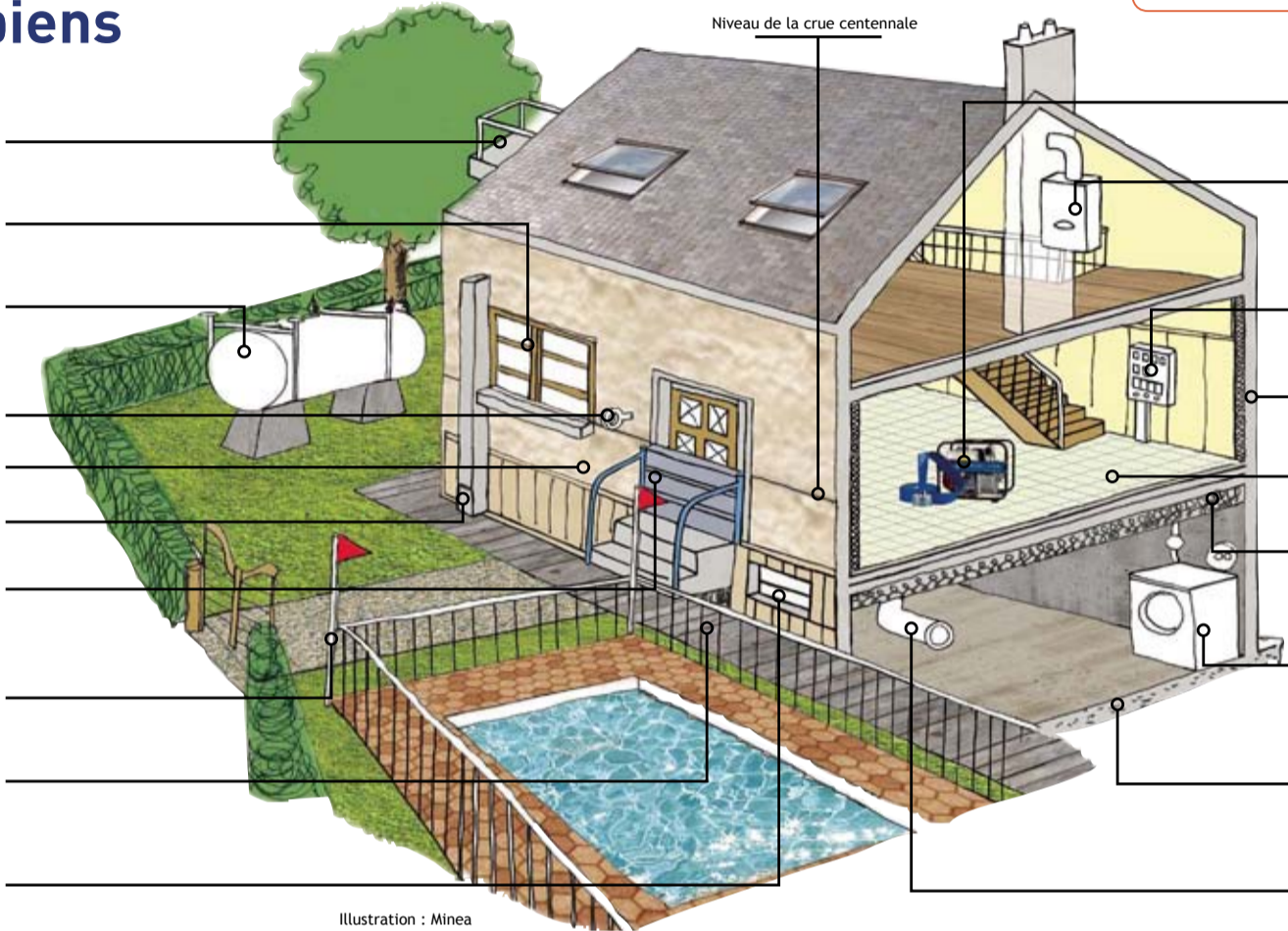


Illustration : Minea
Dessin : A. Mausset

Prévoir un générateur d'électricité et éventuellement une pompe

Mettre hors d'eau les installations de chauffage, les centrales de ventilation, de climatisation

Concevoir des réseaux électrique et téléphonique capables d'être inondés et créer un réseau électrique séparatif pour les pièces pouvant être inondées

Assurer la résistance mécanique des bâtiments, éviter le plâtre et le bois

Adapter les revêtements de sol : préférer le carrelage à la moquette

Utiliser des isolants thermiques ne retenant pas l'eau (éviter la laine de verre)

Prévoir la surélévation ou le déplacement de l'électroménager, installer des robinets pour pouvoir isoler ou démonter les équipements

Éviter l'affouillement des fondations ; En cas de vide sanitaire, être capable d'y pénétrer pour assécher, nettoyer, réparer (80 cm minimum)

Colmater les gaines des réseaux et installer des clapets anti-retour

Les principales vulnérabilités de l'agglomération en zone inondable : les réseaux



Le poste électrique de Nervers-Est dessert 28 000 abonnés et se trouve en zone inondable. La partie distribution est également très vulnérable (postes de transformation HTA et branchements individuels).

Actions



Une interdiction de consommer l'eau potable dès les crues faibles est prévisible en raison de l'incertitude sur la qualité des eaux. Les prises d'eau et les stations de traitement sont également vulnérables.

Actions



Une rupture de l'alimentation en gaz au niveau de la station de Saint-Eloi est possible en raison de la fragilité de la digue. L'alimentation des zones inondables est particulièrement vulnérable dans sa partie distribution (postes de détente collectifs et individuels).

Actions



Le réseau d'assainissement est vulnérable (stations d'épuration, postes de relevage, réseau de collecte) dû à l'intrusion de corps étrangers, aux mouvements de sol et aux entraves aux écoulements. Cela cause des risques de pollution des espaces naturels et des perturbations possibles en aval.

Actions



Les voies, les stations (gares, arrêts de bus), les ouvrages d'art, la signalisation sont vulnérables. De nombreuses coupures de routes sont prévisibles dès les crues faibles et des problèmes de franchissement de la Loire pour les crues plus importantes.

Actions

- Coupures préventives.
- Surélévation des postes.
- Le plan ADEL (Action Dépannage ELectrique) d'EDF qui planifie les mesures à prendre en cas de crise.
- Le dispositif FIRE (Force d'Intervention Rapide Electricité) pour rétablir le service dans les meilleurs délais.

- Surélévation / étanchéification des têtes de puits et des autres éléments sensibles.
- Sécurisation de l'alimentation et de la distribution d'eau.
- Interconnexion avec des réseaux moins exposés.
- Mise en place de plans de secours des exploitants.
- Distribution d'eau.

- Réhaussement des ouvertures pour limiter les pénétrations d'eau. (actions non spécifiques au gaz).
- Le plan ORIGAZ (ORGanisation Intervention GAZ) de GDF, planifie, à l'échelle nationale, les mesures à prendre en cas de crise (centralisation des appels, astreinte, cellule de crise...)

- Sécurisation et mises hors d'eau des installations sensibles (alimentation électrique, pompes, stockage des réactifs).
- Installation de clapets anti-retour.
- Prise en compte des risques d'affouillement, de tassement et de rupture.

- Mise en place d'un plan des déviations et prévision d'un stockage accessible du matériel de signalisation.
- Surélévation des voies devant rester hors d'eau.
- Incitation des automobilistes à laisser leur véhicule en périphérie. Les services publics doivent alors proposer des aires de stationnement surveillées et des services de transport en commun.



Poste source EDF de Nevers-Est, Z.I. des Taupières



Distribution d'eau, crue de novembre 2008



La station de détente de gaz de la Maison Rouge



Station d'épuration de Nevers



Route barrée à Fourchambault, crue de décembre 2003



Des diagnostics sur les activités économiques

Pour la réduction des dommages aux entreprises, l'Établissement Public Loire préconise deux étapes :

- Une expertise hydraulique, permettant de mesurer l'exposition du site au risque inondation.
- Une évaluation sur le site des vulnérabilités et des mesures de réduction des dommages adaptées à l'entreprise.

Sur l'agglomération, 96 diagnostics sont prévus à raison de 3 000 € l'unité. Nevers Agglomération participe à la démarche initiée par l'EPL. Elle prend en charge 25% des financements, la Région 25%, et l'Europe 50%.



Crue du Rhône en 2003, attention aux entreprises